

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1963 B 00017 Numéro SIREN : 301 187 431 Nom ou dénomination : 4 M MEREU BTP

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2019 sous le numéro de dépôt 8158

4M MEREU BTP

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU CAPITAL DE 1 000 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : LE PONTET (84130), 14 RUE ROUMANILLE

QUARTIER DU PIGEONNIER

301 187 431 RCS AVIGNON

COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Monsieur Robert MEREU

Président du directoire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. Mereu', is written below the text.

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	30 087	30 087		
Fonds commercial (1)	1 524		1 524	1 524
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	119 167		119 167	119 167
Constructions	205 451	185 117	20 334	26 727
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 660 931	2 274 015	386 916	248 216
Autres immobilisations corporelles	1 658 539	1 404 831	253 708	184 252
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	305		305	305
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 168		3 168	1 168
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 679 172	3 894 049	785 123	581 359
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	61 005		61 005	59 364
En-cours de production (biens et services)	75 193		75 193	252 714
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 299 740		2 299 740	2 369 212
Autres créances	122 326		122 326	187 307
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	700 000		700 000	600 000
Disponibilités	1 522 317		1 522 317	1 441 904
Charges constatées d'avance (3)	12 475		12 475	21 664
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 793 056		4 793 056	4 932 165
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 472 228	3 894 049	5 578 178	5 513 524
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 201 697	2 041 993
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	180 387	159 703
Subventions d'investissement	3 343	6 264
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 485 427	3 307 961
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	29 797	29 797
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	29 797	29 797
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	655 471	640 679
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	705 672	571 285
Dettes fiscales et sociales	700 005	963 154
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 806	649
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 062 955	2 175 767
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 578 178	5 513 524
(1) Dont à plus d'un an (a)	30 688	28 951
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 032 267	2 146 816
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	8 887		8 887	3 829
Production vendue (services)	7 804 695		7 804 695	7 091 983
Chiffre d'affaires net	7 813 582		7 813 582	7 095 812
Production stockée			-177 521	127 808
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				700
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			82 727	20 824
Autres produits			45 309	46 734
Total produits d'exploitation (I)			7 764 098	7 291 879
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 468 620	1 436 615
Variations de stock			-1 641	-17 591
Autres achats et charges externes (a)			2 830 645	2 359 629
Impôts, taxes et versements assimilés			157 181	159 057
Salaires et traitements			1 770 187	1 805 743
Charges sociales			1 118 447	1 128 082
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			213 136	236 294
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			9 401	9 832
Total charges d'exploitation (II)			7 565 975	7 117 661
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			198 123	174 217
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			5 057	28 897
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			5 057	28 897
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés (4)			14 793	14 688
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			14 793	14 688
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-9 736	14 209
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			188 387	188 427

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	24 061	76 595
Sur opérations en capital	12 718	7 146
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		14 382
Total produits exceptionnels (VII)	36 779	98 123
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	14 300	80 933
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		15 815
Total charges exceptionnelles (VIII)	14 300	96 748
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	22 479	1 375
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	30 479	30 098
Total des produits (I+III+V+VII)	7 805 934	7 418 898
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 625 547	7 259 195
BENEFICE OU PERTE	180 387	159 703
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA 4M MEREU BTP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 5 578 178 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 180 387 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage : 2 à 5 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du

Règles et méthodes comptables

taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,4 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 65 045 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 524			1 524
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 087			30 087
Immobilisations incorporelles	31 611			31 611
- Terrains	119 167			119 167
- Constructions sur sol propre	123 340			123 340
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	82 111			82 111
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 579 212	243 890	162 171	2 660 931
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	1 482 156	167 509	33 079	1 616 586
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 868	3 500	2 415	41 953
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 426 854	414 899	197 666	4 644 088
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	305			305
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 168	2 000		3 168
Immobilisations financières	1 473	2 000		3 473
ACTIF IMMOBILISE	4 459 938	416 899	197 666	4 679 172

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	1 524
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 524

Annexe : Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 087			30 087
Immobilisations incorporelles	30 087			30 087
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	102 185	5 150		107 335
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	76 539	1 243		77 782
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 330 996	105 190	162 171	2 274 015
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	1 308 077	97 321	33 079	1 372 319
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 696	4 231	2 415	32 512
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 848 493	213 135	197 666	3 863 963
ACTIF IMMOBILISE	3 878 579	213 135	197 666	3 894 049

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 437 709 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 168		3 168
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 299 740	2 299 740	
Autres	122 326	122 326	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 475	12 475	
Total	2 437 709	2 434 541	3 168
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	331 058
Avoirs non parvenus	1 388
Deboucre.divers-prod. à recevoir	24 066
Interets à recevoir	337
Total	356 850

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 1 250,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	29 797				29 797
Total	29 797				29 797
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Annexe : Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 062 955 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	52 465	21 777	30 688	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	705 672	705 672		
Dettes fiscales et sociales	700 005	700 005		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	604 812	604 812		
Produits constatés d'avance				
Total	2 062 955	2 032 267	30 688	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	603 006			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs-factures non parvenue	27 669
Int/participations	11 104
Interets c/c courus	11 823
Autres charges à payer	1 167
Taxes-charges à payer	31 189
Deboucre.divers-ch.a payer	1 806
Total	84 758

Annexe : Notes sur le bilan**Autres informations**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	11 022		
Cca-air liquide	1 453		
Total	12 475		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Annexe : Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 48 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens	15	
Employés		
Ouvriers	26	
Total	48	

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Engagements financiers

Engagements donnés

Annexe : Autres informations

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	135 449
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Cautions bancaires chantiers</i>	901 768
Autres engagements donnés	901 768
Total	1 037 217
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 135 449 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE sera utilisé pour le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution du fonds de roulement.

4M MEREU BTP

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU CAPITAL DE 1 000 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : LE PONTET (84130), 14 RUE ROUMANILLE - QUARTIER DU PIGEONNIER

301 187 431 RCS AVIGNON

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2019**

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

La loi 2005-842 du 26 juillet 2005 a supprimé l'obligation, pour le Président du Conseil de surveillance, d'établir le rapport sur les procédures de contrôle interne, si la Société n'est pas cotée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 5 578 178€

Chiffre d'affaires : 7 813 582€

Résultat de l'exercice : 180 387,06€

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler concernant le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Conseil de surveillance

Jean MEREU



4M MEREU B.T.P
Société Anonyme
Au capital de 1 000 000 €
Siège social : LE PONTET (84130)
14 rue Roumanille

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2018

GALLO & ASSOCIES AUDIT
219 RUE DES PINS
07430 DAVEZIEUX

 **Gallo&Associés**

4M MEREU B.T.P
Société Anonyme
Au capital de 1 000 000 €
Siège social : LE PONTET (84130)
14 rue Roumanille

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2018

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4M MEREU BTP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Davézieux, le 11 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

GALLO & ASSOCIÉS AUDIT

Lionel GALLO

Sébastien CHIRAT



Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	30 087	30 087		
Fonds commercial (1)	1 524		1 524	1 524
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	119 167		119 167	119 167
Constructions	205 451	185 117	20 334	26 727
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 660 931	2 274 015	386 916	248 216
Autres immobilisations corporelles	1 658 539	1 404 831	253 708	184 252
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	305		305	305
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 168		3 168	1 168
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 679 172	3 894 049	785 123	581 359
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	61 005		61 005	59 364
En-cours de production (biens et services)	75 193		75 193	252 714
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 299 740		2 299 740	2 369 212
Autres créances	122 326		122 326	187 307
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	700 000		700 000	600 000
Disponibilités	1 522 317		1 522 317	1 441 904
Charges constatées d'avance (3)	12 475		12 475	21 664
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 793 056		4 793 056	4 932 165
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 472 228	3 894 049	5 578 178	5 513 524
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 201 697	2 041 993
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	180 387	159 703
Subventions d'investissement	3 343	6 264
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 485 427	3 307 961
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	29 797	29 797
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	29 797	29 797
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	655 471	640 679
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	705 672	571 285
Dettes fiscales et sociales	700 005	963 154
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 806	649
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 062 955	2 175 767
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 578 178	5 513 524
(1) Dont à plus d'un an (a)	30 688	28 951
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 032 267	2 146 816
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	8 887		8 887	3 829
Production vendue (services)	7 804 695		7 804 695	7 091 983
Chiffre d'affaires net	7 813 582		7 813 582	7 095 812
Production stockée			-177 521	127 808
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				700
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			82 727	20 824
Autres produits			45 309	46 734
Total produits d'exploitation (I)			7 764 098	7 291 879
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 468 620	1 436 615
Variations de stock			-1 641	-17 591
Autres achats et charges externes (a)			2 830 645	2 359 629
Impôts, taxes et versements assimilés			157 181	159 057
Salaires et traitements			1 770 187	1 805 743
Charges sociales			1 118 447	1 128 082
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			213 136	236 294
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			9 401	9 832
Total charges d'exploitation (II)			7 565 975	7 117 661
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			198 123	174 217
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			5 057	28 897
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			5 057	28 897
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés (4)			14 793	14 688
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			14 793	14 688
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-9 736	14 209
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			188 387	188 427

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	24 061	76 595
Sur opérations en capital	12 718	7 146
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		14 382
Total produits exceptionnels (VII)	36 779	98 123
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	14 300	80 933
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		15 815
Total charges exceptionnelles (VIII)	14 300	96 748
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	22 479	1 375
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	30 479	30 098
Total des produits (I+III+V+VII)	7 805 934	7 418 898
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 625 547	7 259 195
BENEFICE OU PERTE	180 387	159 703
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA 4M MEREU BTP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 5 578 178 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 180 387 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage : 2 à 5 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du

Règles et méthodes comptables

taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,4 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 65 045 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 524			1 524
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 087			30 087
Immobilisations incorporelles	31 611			31 611
- Terrains	119 167			119 167
- Constructions sur sol propre	123 340			123 340
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	82 111			82 111
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 579 212	243 890	162 171	2 660 931
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	1 482 156	167 509	33 079	1 616 586
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 868	3 500	2 415	41 953
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 426 854	414 899	197 666	4 644 088
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	305			305
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 168	2 000		3 168
Immobilisations financières	1 473	2 000		3 473
ACTIF IMMOBILISE	4 459 938	416 899	197 666	4 679 172

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	1 524
Éléments reçus en apport	
Total	1 524

Annexe : Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 087			30 087
Immobilisations incorporelles	30 087			30 087
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	102 185	5 150		107 335
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	76 539	1 243		77 782
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 330 996	105 190	162 171	2 274 015
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	1 308 077	97 321	33 079	1 372 319
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 696	4 231	2 415	32 512
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 848 493	213 135	197 666	3 863 963
ACTIF IMMOBILISE	3 878 579	213 135	197 666	3 894 049

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 437 709 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 168		3 168
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 299 740	2 299 740	
Autres	122 326	122 326	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 475	12 475	
Total	2 437 709	2 434 541	3 168
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	331 058
Avoirs non parvenus	1 388
Deboucre.divers-prod. à recevoir	24 066
Interets à recevoir	337
Total	356 850

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 1 250,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	29 797				29 797
Total	29 797				29 797
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Annexe : Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 062 955 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	52 465	21 777	30 688	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	705 672	705 672		
Dettes fiscales et sociales	700 005	700 005		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	604 812	604 812		
Produits constatés d'avance				
Total	2 062 955	2 032 267	30 688	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	603 006			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs-factures non parvenue	27 669
Int/participations	11 104
Interets c/c courus	11 823
Autres charges à payer	1 167
Taxes-charges à payer	31 189
Deboucre.divers-ch.a payer	1 806
Total	84 758

Annexe : Notes sur le bilan**Autres informations****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	11 022		
Cca-air liquide	1 453		
Total	12 475		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Annexe : Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 48 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens	15	
Employés		
Ouvriers	26	
Total	48	

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Engagements financiers

Engagements donnés

Annexe : Autres informations

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	135 449
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Cautions bancaires chantiers</i>	901 768
Autres engagements donnés	901 768
Total	1 037 217
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 135 449 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE sera utilisé pour le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution du fonds de roulement.

4M MEREU BTP

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU CAPITAL DE 1 000 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : LE PONTET (84130), 14 RUE ROUMANILLE

QUARTIER DU PIGEONNIER

301 187 431 RCS AVIGNON

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 27 JUIN 2019**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 180 387,06 € en totalité au compte Autres réserves

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Pour extrait certifié conforme

Le directoire

Robert MEREU

